

asiatiques et communistes appuyèrent une proposition déposée par treize États africains et asiatiques et invitant avec instance le Gouvernement français à établir des conditions normales et les libertés civiles normales en Tunisie, et prévoyant d'autre part l'institution par les Nations Unies d'une commission des bons offices chargée de faciliter les négociations entre la France et les « représentants véritables » de la population tunisienne. Les orateurs africains et asiatiques se sont montrés très inquiets des troubles survenus en Tunisie, dans lesquels ils voyaient une menace contre la paix et la sécurité internationales. Ils soutenaient que la France, en abusant de son rôle de puissance protectrice, paraissait déterminée à garder indéfiniment les Tunisiens dans une situation inférieure, puisque, en dépit des vœux du bey et de la population tunisienne, la France n'avait pas instauré en Tunisie un régime de gouvernement représentatif. La Tunisie, après avoir combattu aux côtés des Alliés dans deux guerres mondiales, ne devrait pas, déclaraient-ils, se voir refuser sa liberté alors que tant d'États africains et asiatiques moins évolués avaient pu l'obtenir. Les Nations Unies, enfin, ont le droit et le devoir de chercher à régler le différend suscité par l'interprétation des traités de protectorat, qui sont des instruments internationaux valables.

Les représentants de l'Australie, de la Belgique, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni ont repoussé cet argument et appuyé l'attitude de la délégation française, aux yeux de laquelle les Nations Unies n'avaient pas compétence pour connaître des questions tunisienne et marocaine. Ils se fondaient sur l'interdiction précise que porte l'article 2 (7) de la Charte en ce qui concerne la compétence nationale, sur les termes de l'article 6 du Traité de Bardo entre la France et la Tunisie et sur les comptes rendus de la Conférence de San-Francisco, dont il ressort clairement, affirmaient-ils, que les auteurs de la Charte ne voulaient pas que les Nations Unies assument de responsabilités directes à l'égard des territoires non autonomes.

Le Canada, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et les pays scandinaves, entre autres, ont appuyé une résolution mise de l'avant par onze États d'Amérique latine, qui invitait les parties à poursuivre leurs négociations en vue de réaliser l'autonomie tunisienne et à ne pas recourir à des actes qui pourraient aggraver la tension actuelle. Les États qui ont appuyé cette proposition se sont fondés d'une façon générale sur l'opinion que les Nations Unies, même si la situation tunisienne ne menaçait pas la paix internationale, avaient compétence au moins pour l'étudier. Ces États ont souligné l'intention formulée par les autorités françaises de guider la Tunisie vers l'autonomie et en ont conclu que les Nations Unies seraient mal avisées de chercher à intervenir, à la fois parce qu'une solution résultant d'un accord mutuel serait préférable et parce que les Nations Unies ne représentent qu'une autorité morale et ne peuvent imposer de solutions, si ce n'est dans le cas de menaces contre la paix.

Projet latino-américain

Après que la Commission eut rejeté un amendement de l'Inde visant à donner plus de « vigueur » au projet latino-américain, les États africains et asiatiques ont accordé leur appui à cette proposition, que l'Assemblée générale a finalement approuvée en séance plénière par 44 voix, y compris celle du Canada, contre 3, et 8 abstentions, y compris celles du bloc soviétique.

Le débat sur la question du Maroc a porté à peu près sur les mêmes points que le débat sur la Tunisie. Les États africains et asiatiques, appuyés par le bloc soviétique, ont critiqué vivement l'administration française et ont déposé une résolution tendant à ce que les Nations Unies reconnussent spécifiquement la souveraineté marocaine. Les États qui administrent des territoires non autonomes ont soutenu que le débat, dans son ensemble, outrepassait la compétence des Nations Unies. De nouveau, les onze États d'Amérique latine ont présenté une proposition de compromis, qui a été appuyée par le Canada, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et les pays scandinaves. Il était question cette fois « d'institutions politiques libres » plutôt